

CRÉATION DE LA FONDATION PARTENARIALE UNIVERSITÉ GUSTAVE EIFFEL

Le conseil d'administration de l'Université Gustave Eiffel

Vu Le code de l'éducation et notamment l'article L.719-13 relatif aux dispositions des personnes morales à but non lucratif dénommées fondations partenariales créées par les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ;

Vu la loi n°87-571 du 23 juillet 1987 relative au développement du mécénat ;

Vu le décret n°91-1005 du 30 septembre 1991 pris pour l'application de la loi n° 90-559 du 4 juillet 1990 créant les fondations d'entreprise et modifiant les dispositions de la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat relatif aux fondations ;

Vu le décret n° 2019-1360 du 13 décembre 2019 portant création de l'Université Gustave Eiffel et approbation de ses statuts ;

Vu les statuts de la fondation, le projet de charte éthique, la plaquette de communication auprès des partenaires de la fondation partenariale Université Gustave Eiffel présentés en séance ;

Vu la note de présentation jointe à la présente délibération.

Considérant qu'il est demandé au conseil d'administration de se prononcer sur la création de la fondation partenariale Université Gustave Eiffel, telle qu'elle lui a été présentée ;

Considérant que la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Seine-et-Marne (CCI 77) a vocation à devenir membre fondateur, signataire des statuts de la Fondation, sous réserve du vote ultérieur de son Assemblée Générale qui interviendra le 4 juillet 2022 ;

Délibère

Article 1^{er}

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente délibération, comme suit :

Nombre de votants	:	29
Nombre d'abstentions	:	2
Nombre de votes pour	:	23
Nombre de votes contre	:	4

Article 2

Le président de l'Université Gustave Eiffel est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le président de l'Université Gustave Eiffel
A Champs-sur-Marne le 30 juin 2022



Gilles ROUSSEL

CRÉATION DE LA FONDATION UNIVERSITÉ GUSTAVE EIFFEL

Contexte :

En lien avec le projet scientifique de l'université Gustave Eiffel et pour conforter son ambition stratégique et ses moyens, l'université souhaite se doter d'une fondation partenariale, nommée Fondation Université Gustave Eiffel. Dans le champ des missions de service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, elle mène des actions ou soutient des projets d'intérêt général à caractère philanthropique, culturel, scientifique, éducatif ou social.

La fondation est étroitement associée au projet scientifique de l'université autour des villes et territoires durables et conforte son ambition stratégique et ses moyens.

Plus particulièrement, ses missions sont de :

- Soutenir l'égalité des chances pour chaque étudiant.e et favoriser leur engagement dans la conduite de projets innovants ;
- Développer la recherche transdisciplinaire et l'innovation collaborative à fort impact sociétal pour relever les défis des villes et des territoires d'aujourd'hui et de demain ;
- Intégrer systématiquement les dimensions sociales et inclusives dans les travaux sur la ville durable ;
- Réduire l'impact de la ville sur l'environnement et notamment sur le climat ;
- Expérimenter et évaluer les innovations qui feront les villes de demain en interaction avec les territoires.

La fondation encourage, facilite, développe et valorise les partenariats instaurés dans le cadre de la réglementation du mécénat, quelle que soit leur forme.

Elle est l'interlocutrice des partenaires dans l'exécution des différentes actions financées et elle veille :

- A la fluidité des échanges ;
- Au financement et à la fiscalité ;
- A la communication et au partage d'image ;
- A l'adéquation des actions de la fondation à sa charte éthique.

Elle est garante de la rigueur de la gestion et de la transparence financière relatives aux dons et soutiens.

Enfin, elle anime la communauté des parties prenantes de la fondation.

Délibération sur :

Il est proposé aux membres du conseil d'administration de se prononcer sur la création de la fondation Université Gustave Eiffel.

Document(s) joint(s):

- Les statuts de la fondation
- Le projet de charte éthique
- La plaquette de communication auprès des partenaires
- Le diaporama de présentation